

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

#### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

##### 1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale	Glycolac Foam
UFI :	05RF-H04D-U00R-GG8C

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit

LIQUIDE ACIDE  
HYGIÈNE DE LA MAMELLE AVANT LA TRAITE  
DÉSINFECTION DES TRAYONS PAR APPLICATION MOUSSE

Utilisations déconseillées : Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus et dans la Fiche technique du produit, sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Société

HYPRED SAS  
55, Boulevard Jules Verger B.P 10180  
35803 DINARD Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)2 99 16 50 00  
Fax : +33 (0)2 99 16 50 20  
e-mail : kersia@kersia-group.com

Pour toute information concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter :  
regulatory@kersia-group.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence

Ligne directe d'intervention d'urgence (24 h/24 - 7j/ 7) : +44 1273 289451

CARECHEM 24 France  
Tel. +33 1 72 11 00 03

INRS  
Coordonnées des Centres Antipoison français  
N°ORFILA : +33 1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange répond aux critères de classification prévus par le Règlement (CE) N° 1272/2008.

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Contient : Acide L-(+)-lactique

Mention(s) de danger :

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 en concentration supérieure ou égale à 0.1%

Glycolac Foam  
Code: 005U0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Non applicable car il s'agit d'un mélange.

#### 3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange : LIQUIDE ACIDE

Substance(s)	Numéro(s) de CAS	Numéro(s) EINECS	Index	N° d'enregistrement REACH	Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008	LCS Facteur M ETA	Type
1% <= Acide L-(+)-lactique < 5%	79-33-4	201-196-2	607-749-00-5	Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Eye Dam. 1 H318 Skin Corr. 1C H314 EUH 071		(1)
1% <= 1,2-octanediol < 5%	1117-86-8	214-254-7		01-2119966905-22	Eye Irrit. 2 H319		(1)
1% <= Alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium < 5%	1474044-66-0	939-625-7			Acute Tox. 4 (oral) H302 Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315		(1)
0.1% <= Decane-1-ol, ethoxylé (60E) < 1%	26183-52-8				Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4 (oral) H302		(1)
0.1% <= Acide glycolique < 1%	79-14-1	201-180-5		Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4 (inhalation) H332 Eye Dam. 1 H318 EUH 071		(1)
0.1% <= Acide acétique (2-butoxyethoxy) < 1%		451-650-0		01-0000019096-68	Skin Corr. 1B H314		(1)
0.1% <= Acide d'éthercarboxylique alcylyle < 1%	53563-70-5			exempté (Polymère)	Eye Dam. 1 H318		(1)

#### Type

(1) : Substance classée avec un danger pour la santé et/ou l'environnement

(2) : Substance ayant une limite d'exposition au poste de travail.

Substance considérée comme extrêmement préoccupante candidate à la procédure d'autorisation :

(3) : Substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable, toxique)

(4) : Substance considérée comme vPvB (très persistante, très bioaccumulable)

(5) : Substance considérée comme cancérogène catégorie 1A

(6) : Substance considérée comme cancérogène catégorie 1B

(7) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1A

(8) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1B

(9) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1A

(10) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1B

(11) : Substance considérée comme perturbateur endocrinien

(12) : Autre substance considérée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement

(N) : Substance nanoparticulaire

(M) : Micro-organismes

Texte complet des phrases H- et EUH : voir section 16.

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant réutilisation.  
En cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

En cas d'inhalation :

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

En cas de contact avec la peau :

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche.  
NE PAS faire vomir.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion : Peut provoquer des troubles digestifs.

Inhalation : Non considéré comme dangereux par inhalation dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traitement symptomatique

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinctions appropriés :

Dioxyde de carbone (CO2).  
CO2, poudre, eau pulvérisée

Moyens d'extinctions inappropriés :

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version **7.2.0**

Date de création : **2020-10-27**

Date de révision: **2023-10-06**

Date d'impression : 2025-07-24

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de vapeurs dangereuses.

- monoxyde de carbone (CO)
- oxyde d'azote (NO)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes :

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle.

##### 6.1.2. Pour les secouristes :

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement / de la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Intervention limitée au personnel qualifié.

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :

Absorber avec des matières telles que: Sable. Vermiculite.

Diluer les restes avec beaucoup d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant inerte et pomper dans un réservoir de secours.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Conserver dans des récipients adaptés, proprement étiquetés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

Pour l'élimination, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de creation : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit avec précaution.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter les projections en cours d'utilisation.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne pas mélanger avec un produit alcalin.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### 7.2.1. Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.

Maintenir l'emballage fermé.

Stocker dans un endroit propre et sec.

Stocker à une température comprise entre 5 et 40°C dans un local bien aéré.

##### 7.2.2. Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Glycolac Foam est à usage biocide.

## RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Substance	Numéro(s) de CAS	Pays	Type	Valeur	Unité	Commentaires	Source
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	FRA	VLCT court terme	2	mg/m <sup>3</sup>		Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
Glycérol	56-81-5	FRA	VME (Valeur moyenne d'exposition) : 8h	10	mg/m <sup>3</sup>		INRS

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Selon les exigences de la Directive 98/24/CE, l'employeur est tenu de mener une évaluation des risques et de mettre en place des mesures de management des risques adaptées.

\* Pour toute situation où l'absence de risque n'est pas démontrée, il doit envisager la substitution ou la réduction du risque en améliorant en priorité les procédés utilisés et les mesures de protection collective. L'efficacité des solutions mises en place pourra être vérifiée par mesurage en comparaison aux valeurs limites réglementaires définies pour des substances en section 8.1.

\* Si le risque subsiste après ces actions correctives, il doit systématiquement vérifier par mesurage régulier le respect

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

---

des VLEP réglementaires si elles existent en section 8.1 et appliquer l'ensemble des mesures de protections individuelles mentionnées à la section 8.2.

\* Lorsque l'évaluation des risques formalisée révèle un risque faible pour la santé des travailleurs, le contrôle du respect des VLEP réglementaires peut ne pas être envisagé et l'ensemble des mesures de protection individuelle n'est pas systématiquement obligatoire.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

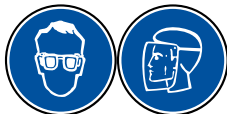
Assurer une ventilation adéquate.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité ou un pare visage conformes à la norme EN ISO 16321-1.



Protection des mains :

Aucune mesure spéciale de protection n'est requise.

Protection de la peau :

Aucune mesure spéciale de protection n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers thermiques :

Non applicable

Mesures d'hygiène :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

Aspect	Liquide limpide
Couleur	Bleu
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
Point de congélation	-5 °C
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non applicable
Limite supérieure d'explosivité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
pH à 10g/l	Non disponible
pH pur	2,8±0,2
viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Masse volumique	1,032 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Propriétés comburantes	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Stockage en dessous du point de gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.  
Bases.  
Alcalins.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance dans les conditions normales d'emploi.

Ces indications sont fournies pour le mélange concentré. L'application du mélange sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

#### Données relatives aux substances:

##### Toxicité aiguë

Acide L-(+)-lactique : CL 50 - inhalation - 4h rat 7,94 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide acétique (2-butoxyethoxy) : DL 50 - orale rat > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique : DL 50 - cutanée lapin > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide d'éthercarboxylique alcyle : DL 50 - orale rat > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium : DL 50 - orale rat > 1 550 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique : DL 50 - orale cochon d'inde 1 810 mg/kg. - FDS Fournisseur

1,2-octanediol : DL 50 - orale rat (OCDE 401): > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

1,2-octanediol ( 100% ) : LC 50 inhalation - 4heures rat (OCDE 403): > 7. 015 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 70% ) : CL 50 - inhalation - 4heures > 5 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : CL 50 - inhalation - 4H rat (OCDE 403): > 3.6 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : DL 50 - orale rat (EPA OPP 81-1): 2 040 mg/kg. - FDS Fournisseur

Decane-1-ol, ethoxylé (6OE) ( 100% ) : . Nocif en cas d'ingestion. - FDS Fournisseur

##### Corrosivité / Irritation

1,2-octanediol ( 100% ) : . Provoque une sévère irritation des yeux. - FDS Fournisseur

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Acide d'éthercarboxylique alcyle + Acide acétique (2-butoxyethoxy) : Irritation de la peau . Irritant - FDS Fournisseur

Alcool isopropylique + Alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium : Contact cutané . Irritant - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : Corrosion cutanée/irritation cutanée lapin (OCDE 404): . Corrosif pour la peau - FDS Fournisseur

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

---

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Acide d'éthercarboxylique alcyle + Acide acétique (2-butoxyethoxy) : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - Valeur estimée en fonction de tests effectués sur des produits semblables - FDS Fournisseur

Alcool isopropylique + Alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium : Contact avec les yeux : . Irritant - FDS Fournisseur

Decane-1-ol, ethoxylé (6OE) ( 100% ) : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (OCDE 437): . Provoque une sévère irritation des yeux. - Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - FDS Fournisseur

Decane-1-ol, ethoxylé (6OE) ( 100% ) : (Test irritation oculaire EpiOcular): . Provoque des lésions oculaires graves selon les critères du Règlement 1272/2008/CE. - Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - FDS Fournisseur

#### Sensibilisation

1,2-octanediol ( 100% ) : Sensibilisation . Non sensibilisant - FDS Fournisseur

#### Toxicité à dose répétée

Acide glycolique ( 100% ) : NOAEL - 90jours rat (OCDE 408): 150 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 70% ) : NOAEL - orale - 90jours rat (OCDE 408): 150 mg/kg. - FDS Fournisseur

#### Mutagénicité

1,2-octanediol ( 100% ) : . Non mutagène - FDS Fournisseur

#### Données relatives au mélange :

##### Toxicité aiguë

. Non déterminé pour le mélange.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau (OCDE 439): . Le mélange n'est pas considéré comme corrosif ou irritant pour la peau selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.; Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosivité oculaire . Provoque des lésions oculaires graves selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

##### Sensibilisation respiratoire / cutanée

Sensibilisation cutanée . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant cutané selon le Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant respiratoire selon le Règlement 1272/2008/CE.

##### Mutagénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion : Peut provoquer des troubles digestifs.

Inhalation : Non considéré comme dangereux par inhalation dans les conditions normales d'utilisation.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non concerné

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. à 12.4. Toxicité - Persistance et dégradabilité - Potentiel de bioaccumulation - Mobilité dans le sol

##### Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Acide L-(+)-lactique : CL 50 - 96h poissons (Lepomis macrochirus) 130 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide acétique (2-butoxyethoxy) ( 85% ) : CL 50 - 96h poissons (Oncorhynchus mykiss) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide acétique (2-butoxyethoxy) ( 85% ) : CE 50 - 48h daphnies > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide acétique (2-butoxyethoxy) ( 85% ) : CI 50 - 72h algues > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique : CE 50 - 48h daphnies 240 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique : CL 50 - 48h poissons 320 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique : CE 50 algues 3 500 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique : CE 50 - 48h daphnies (Daphnia magna) 130 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide L-(+)-lactique ( 80% ) : CE 50 - 72h algues (Pseudokirschnerella subcaptiata) 2 800 mg/L. - FDS Fournisseur

1,2-octanediol ( 100% ) : CE 50 - 48heures daphnies (Daphnia magna) (OCDE 202): 176 mg/L. - FDS Fournisseur

1,2-octanediol ( 100% ) : CE 50 - 72heures algues (Pseudokirschnerella subcaptiata) (OCDE 201): 35 mg/L. - FDS

Fournisseur

1,2-octanediol ( 100% ) : LC 50 - 96heures poisson zèbre (Brachydanio rerio) (OCDE 203): < 2.2 - 22 mg/L. - FDS

Fournisseur

1,2-octanediol ( 100% ) : NOEC - 72heures algues (Pseudokirschnerella subcaptiata) (OCDE 201): 15 mg/L. - FDS

Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : CL 50 - 96heures poissons (Pimephales promelas) 11 4.8 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 70% ) : CE 50 - 48heures daphnies (Daphnia magna) (OCDE 202): 9 9.6 mg/L. - FDS Fournisseur

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de creation : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

---

Acide glycolique ( 100% ) : CE 50 - 72heures algues (Pseudokirschnerella subcaptiata) (OCDE 201): 3 1.2 mg/L. - FDS Fournisseur

Decane-1-ol, ethoxylé (6OE) ( 100% ) : CE 50 - 72heures algues (OCDE 201): 12 mg/L. - FDS Fournisseur

Decane-1-ol, ethoxylé (6OE) ( 100% ) : CE 50 - 48heures Invertébrés aquatiques (OCDE 202): 1 3.5 mg/L. - FDS Fournisseur

#### Dégradabilité

Acide L-(+)-lactique : Biodégradabilité . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Acide d'éthercarboxylique alcyle : Biodégradabilité . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Acide acétique (2-butoxyethoxy) : Biodégradabilité . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Alcool isopropylique + Alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium : Biodégradabilité . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

1,2-octanediol ( 100% ) : . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : Biodégradabilité (OCDE 301B): . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

#### Bioaccumulation

Acide L-(+)-lactique : Log Pow - 0,72 . Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

Acide acétique (2-butoxyethoxy) ( 85% ) : Log Pow 1.3 . Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

#### Données relatives au mélange :

##### Toxicité aiguë

poissons . Aucune donnée disponible

daphnies . Aucune donnée disponible

algues . Aucune donnée disponible

##### Toxicité chronique

. Aucune donnée disponible

##### Dégradabilité

. Aucune donnée disponible

##### Bioaccumulation

. Aucune donnée disponible

##### Mobilité

. Aucune donnée disponible

#### Conclusion :

Le mélange n'est pas considéré comme dangereux vis-à-vis de l'environnement selon le Règlement 1272/2008/CE.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non concerné

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Traitement du mélange :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R541-7 et suivants établissant la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

##### Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R543-67 et suivants établissant les différents modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages.

L'emballage vide de ce mélange s'il répond à certains critères peut être considéré comme un déchet non dangereux et peut être valorisé via une filière de collecte et recyclage (ADIVALOR).

### RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses.

#### TRANSPORT TERRESTRE: Rail/Route (RID/ADR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Non concerné

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non concerné

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

14.4 Groupe d'emballage :

N° d'identification du danger :

Étiquette :

Code Tunnel : (-)

14.5 Dangers pour l'environnement : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

Quantités Limitées (LQ):

#### TRANSPORT MARITIME : IMDG

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

---

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Non concerné

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non concerné

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Étiquette :

14.4 Groupe d'emballage :

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant Marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

N° Fiche de sécurité:

Se conformer aux dispositions de l'IMDG concernant la séparation physique des matières.

Quantités Limitées (LQ):

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non concerné

TRANSPORT AERIEN : IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Non concerné

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non concerné

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

14.4 Groupe d'emballage :

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (UE) n°528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides :

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

---

Matière active: Acide glycolique, Acide L-(+)-lactique

Réglementation relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs (impliquant des substances dangereuses) :

Directive SEVESO 3 (2012/18/CE) : Non concerné

Réglementations relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges :  
Règlement (CE) 1272/2008 modifié.

Réglementation Déchets :

Directive 2008/98/CE modifiée par la Directive 2015/1127/CE - Règlement 1357/2014/CE

Décision 2014/955/CE établissant la liste des déchets considérés comme dangereux.

Règlement (UE) n ° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non concerné

Protection des travailleurs :

Directive 98/24/CE du 07/04/1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur lieu de travail.

Règlement (UE) 2019/1021 du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) 1005/2009 modifié relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

Non concerné

Règlement (CE) N° 648/2004 :

Non concerné

Prescriptions nationales :

Réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ICPE : Non concerné

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 :

Tableaux des maladies professionnelles :

Non concerné

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée en prenant en compte les informations provenant des scénarios d'exposition des substances composants le mélange.

## Glycolac Foam

Code: 005U0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.2.0

Date de création : 2020-10-27

Date de révision: 2023-10-06

Date d'impression : 2025-07-24

---

#### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

La classification de ce produit a été établie conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et guidance associés, sur la base des données disponibles pour les substances, le mélange et/ou la méthode de calcul et/ou jugement d'expert

Rubrique(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente :

Modification de la formule

Liste des phrases H visées à la rubrique 3 :

H314 : Corrosif pour les voies respiratoires.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

INRS

FDS Fournisseur

Valeurs limites internationales pour les agents chimiques

Historique :

Version 7.2.0

Annule et remplace la Version précédente 7.1.